



Motion de la Commission Exécutive de la CGT-INRA contre la ratification du TSCG :

Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance dans l'Union Européenne

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'École Tél. : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Site internet : <http://www.inra.cgt.fr/> - Document réalisé le 19/03/2012

La Commission Exécutive de la CGT-INRA, réunie à Paris le 19 Mars 2012, se prononce contre la ratification du Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance dans l'Union Européenne (TSCG). Ce traité a été signé le 2 Mars à Bruxelles par les chefs d'Etat de l'Union Européenne, et doit ensuite être ratifié au plan national.

Ce traité constitue une grave menace pour la démocratie et entend limiter le droit pour par les organisations syndicales d'exprimer librement les revendications !

Aggravant les critères du Traité de Maastricht, ce TSCG oblige notamment à inscrire dans la Constitution un **déficit limité à 0.5% du PIB**. Un mécanisme 'correctif' automatique est instauré pour couper dans les dépenses publiques en cas de dépassement. **Ce traité impose aussi une réduction de 5% par an de la dette publique, soit 85 milliards par an en France (20% du budget de l'Etat) au travers de coupes ou d'impôts supplémentaires!**

Déjà le traité MES (Mécanisme Européen de Stabilité) adopté en catimini en février, subordonne toute assistance financière à l'adoption de « programmes d'ajustements », qui attaquent la sécurité sociale, les retraites, les salaires, et préconisent de nouvelles privatisations. Le TSCG permet à la Commission Européenne de fixer les mesures de rigueur à appliquer dans chaque pays. Il vise ainsi à imposer à chacun des peuples d'Europe ce qui est imposé aujourd'hui au peuple grec pour le plus grand bénéfice des marchés financiers.

En constitutionnalisant l'austérité et en faisant des régressions sociales un objectif impératif s'imposant aux Etats, le MES et le TSCG menacent l'existence même des libertés syndicales, la liberté de revendiquer et de négocier, d'agir collectivement par la grève et les manifestations, pour préserver et améliorer la condition des salariés et de la population.

**Ces traités doivent être rejetés.
Non à la ratification du TSCG !**